

GROUPE M01 BACTÉRICIDE

Pura-fi 420

Algicide bactériostatique et bactéricide

Pour le contrôle des algues dans les étangs, les lagunes, les fosses et réservoirs d'eau potable pour les animaux; pour le contrôle des odeurs bactériennes dans les eaux d'égout, les fosses à purin et les boues organiques; et pour le contrôle de la brûlure bactérienne dans les bleuets en corymbe.

COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF : Cuivre (Présent comme sulfate de cuivre pentahydraté).....5.2 %

NO. D'HOMOLOGATION 32062 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION



CORROSIF



POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION DU PRODUIT

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Contenu Net: 10 L

NE PAS APPLIQUER AUX EAUX CONTANT DES POISSONS
SANS CONSULTER LE DISTRIBUTEUR AU PRÉALABLE

Advanced Greentech Solutions Ltd.
771 Keefer St.
Vancouver BC V6A 1Y6
Canada
(604) 788-4012

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX : Pura-fi 420 est une formule novatrice qui donne un contrôle des algues dans les étangs, les fosses, les lagunes, et réservoirs d'eau potable. Utiliser pour le contrôle de l'ammoniac et la prévention des odeurs bactériennes dans la fermentation des substrats, réservoirs de rétention de déchets organiques, étangs d'épuration, fosses à purin d'animaux et pour des applications similaires. Pura-fi 420 contrôle aussi la brûlure bactérienne dans bleuets en corymbe.

PRÉCAUTIONS

Porter des lunettes étanches, un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussures et des chaussettes pendant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. De plus, porter des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations.

Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé le produit. Si les gants sont requis selon l'étiquette, nettoyer l'extérieur de ces gants avant de les enlever. Aussitôt que possible, se laver soigneusement et enfiler des vêtements propres. Retirer immédiatement les vêtements et l'équipement de protection individuelle si le pesticide pénètre à l'intérieur. Se laver ensuite soigneusement et enfiler des vêtements propres. Jeter les vêtements et autres matières absorbantes qui ont été imbibés ou contaminés avec le produit sous forme concentrée. Ne pas les réutiliser.

Pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Laver et entreposer l'équipement de protection individuelle à l'écart des autres vêtements. Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre de la gomme à mâcher, de fumer ou de se rendre aux toilettes.

NE PAS entrer ou laisser entrer des travailleurs dans les zones traitées avant que le délai de sécurité de 48 heures ne soit écoulé.

PREMIERS SOINS :

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

MODE D'EMPLOI– ALGICIDE BACTÉRIOSTATIQUE

Une dilution de 1:60 000 (16 ml par 1 000 L d'eau) produit 1 partie par million (ppm) d'une forme biologiquement active de cuivre (Cu²⁺). Utiliser la trousse d'analyse pour déterminer le niveau de cuivre existant avant d'ajouter plus de produit. Ne pas excéder 1,0 ppm de cuivre dans l'eau potable.

ÉTANGS, LAGUNES ET FOSSES : Ajouter 1 litre à 60 000 – 600 000 litres d'eau pour empêcher les fleurs d'eau. L'état de l'eau et la quantité de micro-organismes présents détermineront le niveau d'efficacité de l'application. Pour le contrôle permanent des algues, maintenir 0,5 à 1,0 ppm de cuivre dans l'eau. Ajouter 1,6 ml par 1 000 L pour augmenter le niveau de cuivre par 0,1 ppm. Ne pas dépasser 1 ppm avec chaque application.

ALGICIDE POUR LES RÉSERVOIRS D'EAU POTABLE POUR ANIMAUX : Ajouter 1 litre à 60 000 litres d'eau (1 ppm) pour empêcher les fleurs d'eau. Maintenir un minimum de 0,7 ppm de cuivre dans l'eau potable d'animaux. Ne pas excéder 1 ppm de cuivre dans l'eau potable pour les animaux. Conseil de précaution : Le produit peut nettoyer les impuretés accumulées dans les lignes d'alimentation d'eau. Jusqu'à ce que les lignes soient nettoyées, les impuretés pourraient causer des troubles digestifs aux animaux. Après le traitement, nettoyer les conduites d'eau avec de l'eau propre une fois par jour pendant une semaine ou jusqu'à ce que les conduites d'eau soient complètement nettoyées.

CONTRÔLE DES ODEURS BACTÉRIENNES DANS LES EAUX USÉES ET LES FOSSES À PURIN D'ANIMAUX : La dose d'application peut varier en fonction de la quantité de la matière organique, des caractéristiques du purin ou des eaux usées, de l'ampleur d'activité bactérienne dans les fosses ainsi que du degré de réduction d'odeur désiré. Un taux d'application de base est de 1 litre dans 30 000 litres d'eaux usées (2 ppm). Une application en plusieurs points accélère la dispersion du produit. Les odeurs devraient se dissiper en quelques jours. Traiter les eaux usées ajoutées une fois par semaine au ratio de 1:30 000. Traiter les lagunes à purin 2 semaines avant de pulvériser sur les champs pour réduire la pollution odorante de l'air. Ne pas excéder 2 ppm avec chaque application.

AUTRES BOUES ORGANIQUES (EN FERMENTATION) : Appliquer à un taux d'un litre à 24 000 – 30 000 litres de boue (2,0 ppm – 2,5 ppm). Le produit doit être bien mélangé avec la boue. Ne pas excéder 2,5 ppm avec chaque application.

FOSSES TRÈS CONTAMINÉES : Appliquer 24 ml à 150 litres du contenu de la fosse (10 ppm). Pour de meilleurs résultats, traiter tous les jours. Ne pas excéder 10 ppm avec chaque application.

NE PAS appliquer ce produit de manière qu'il rentre en contact avec des travailleurs ou des personnes à proximité de la zone, directement ou par dérive. Seuls les utilisateurs portant un équipement de protection peuvent pénétrer dans la zone de traitement pendant l'application.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

NE PAS CONTAMINER les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets. Ce produit doit être utilisé dans les étendues d'eau qui sont situées à l'intérieur de la propriété de l'utilisateur et qui ne se déversent pas au-delà des limites de la propriété.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES – QUAND UTILISÉ COMME UN ALGICIDE BACTÉRIOSTATIQUE:

Ce produit est **TOXIQUE** pour les organismes aquatiques (plantes aquatiques sensible aux cuivres, les invertébrés et les poissons). Si des poissons sont présents, un mode d'application spécial doit être suivi. Consulter un distributeur avant de traiter l'eau habitée des poissons.

MODE D'EMPLOI – BACTÉRICIDE

Bleuets en corymbe: Pour contrôler la maladie bactérienne des feuilles (*Pseudomonas syringae pv syringe*) appliquer le Pura-fi 420 en pulvérisation foliaire à raison de 180-220 ppm dans 600 à 1200 L d'eau par hectare.

Tableau 1 : Quantité de Pura-fi 420 requise, par rapport au volume de pulvérisation

| | 600 L/ha | 800 L/ha | 1000 L/ha | 1200 L/ha |
|---------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 180 ppm | 1,80 Litres | 2,40 Litres | 3,00 Litres | 3,60 Litres |
| 200 ppm | 2,00 Litres | 2,67 Litres | 3,33 Litres | 4,00 Litres |

Utiliser le taux plus élevé lorsque le niveau de la maladie est élevé. Faire une première application en automne au stade de 50% chute de feuilles, une deuxième application à 100% chute de feuilles. Faire jusqu'à 2 applications supplémentaires, aux intervalles de 14 jours, si nécessaire, avant le débourrement au début du printemps. Ne pas dépasser 4 applications par année. Ce produit doit être utilisé avec un concentré d'huile de culture à raison de 494 ml/ha. Ne pas mélanger avec le soufre de chaux. Appliquer à l'aide d'un pistolet pulvérisateur ou d'un pulvérisateur monté sur un tracteur.

ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION – QUAND UTILISÉ COMME UN BACTÉRICIDE

Application à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique: **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent en rafales. **NE PAS** orienter le jet au-dessus des plantes à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 kilomètres/heure dans la zone de traitement (d'après les lectures prises à l'extérieur de cette zone, du côté face au vent).

Les traitements localisés avec l'équipement manuel NE requièrent PAS une zone tampon.

Respecter les zones tampons de pulvérisation précisées dans le tableau qui suit entre le point d'application directe du produit et le bord le plus rapproché, dans la direction du vent, des habitats terrestres sensibles (par exemple, prairies, forêts, brise-vent, boisés, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (par exemple, lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et autres milieux humides) et des habitats estuariens ou marins sensibles.

| Méthode d'application | Site d'utilisation | | Zones tampons (en mètres) requises pour la protection des: | | | | |
|---------------------------|----------------------|------------------------|--|-------------|---|-------------|-------------------|
| | | | Habitats d'eau douce d'une profondeur : | | Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de : | | Habitat terrestre |
| | | | Moins de 1 m | Plus de 1 m | Moins de 1 m | Plus de 1 m | |
| Pulvérisateur pneumatique | Bleuets (en corymbe) | Début de la croissance | 55 | 45 | 50 | 40 | 1 |
| | Bleuets (en corymbe) | Fin de la croissance | 45 | 35 | 40 | 30 | 1 |

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX - QUAND UTILISÉ COMME UN BACTÉRICIDE: TOXIQUE pour les oiseaux, les petits mammifères sauvages, les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons définies sous la rubrique MODE D'EMPLOI – BACTÉRICIDE.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des zones traitées, éviter d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et le plan d'eau.

NE PAS appliquer ce produit directement dans des habitats d'eau douce (tels que les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les cours d'eau, les réservoirs et les terres humides), estuariens ou marins.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, Pura-fi 420 contient un bactéricide appartenant au groupe M01. Toute population de bactéries peut renfermer des individus naturellement résistants à Pura-fi 420 et à d'autres bactéricides du groupe M01. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces bactéricides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux bactéricides :

- Dans la mesure du possible, alterner le Pura-fi 420 ou d'autres bactéricides du même groupe M01 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des bactéricides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.
- Utiliser les bactéricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les bactéricides au moment propice.
- Surveiller les populations bactériennes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer Advanced Greentech Solutions Ltd. en présence d'une baisse possible de sensibilité à Pura-fi 420 chez l'agent pathogène.
- Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre bactéricide ayant un site d'action différent.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.

ENTREPOSAGE ET MANIPULATION : Entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale. Les contenants de manipulation et d'entreposage doivent être à base de fibre de verre, de PVC, de polypropylène, de viton, d'aluminium et d'acier inoxydable. NE JAMAIS permettre aux pièces ou composantes de nylon, de cuivre, de laiton ou d'acier doux de venir en contact avec le produit Pura-fi 420 non-dilué. Les tissus contenant du nylon ou du coton seront dissous au contact du produit Pura-fi 420 non-dilué. Rincer toujours l'équipement avec une grande quantité d'eau claire. Éviter le gel du produit. Le gel causera la séparation des éléments.

ÉLIMINATION : Se départir du produit Pura-fi 420 en l'utilisant. Ne pas le vider dans les lacs ou rivières car cela pourrait tuer les poissons. Neutraliser les déversements avec du bicarbonate de soude ou de la chaux.

ÉLIMINATION DU CONTENANT : Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement (algicide bactériostatique) ou au mélange à pulvérisation dans le réservoir (bactéricide). Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non-utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

NATURE DE LA RESTRICTION : Utilisations aquatique, en forêt ou sous-bois – Ce produit ne doit être utilisé que de façon autorisée; consulter les autorités locales relatives aux pesticides en ce qui a trait aux règlements sur les permis requis.

RESTRICTIONS D’USAGES : Pura-fi 420 peut être utilisé dans les bassins d’eaux municipales désignés comme source d’eau potable avant le procédé de purification comme eau potable. Ne pas traiter ou permettre la décharge de s’écouler dans les lacs, eaux courantes ou étangs avec ruisseaux.

MODE D’EMPLOI : Employer 1 litre du produit Pura-fi 420 dans 60 000 litres d’eau pour 1 ppm de cuivre. Pour les applications dans l’eau utilisée comme eau potable, cette eau doit faire l’objet d’un traitement de l’eau potable supplémentaire et distinct. **NE PAS** appliquer plus de 1,0 ppm de cuivre métallique dans cette eau.

AVIS À L’UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d’emploi qui figure sur l’étiquette. L’emploi non conforme à ce mode d’emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.